

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Novembre 2014

Date de convocation : Le 13 Novembre 2014
Date d'affichage : Le 28 Novembre 2014
Nombre de conseillers : En exercice : 15
 Présents : 13
 Votants : 15

L'an deux Mil quatorze, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur PATTE Didier, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame PAULINO Maria-Hélène, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur DUBOIS Stéphane, Madame DECAUDIN Virginie, Madame NOWACZYK Céline, Madame RANSON Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame SUROWIEC Audrey donne pouvoir à Madame LECLERCQ Christelle
 Monsieur POIGNANT Frédéric donne pouvoir à Madame NOWACZYK Céline

Madame Elisabeth ÉTÉVÉ a été élue secrétaire de séance.

* * *

Le maire propose de débattre le premier point à l'ordre du jour et de procéder à la lecture du compte rendu précédent ensuite. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation des modifications apportées au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire accueille et présente à l'assemblée Mme Laurence LEFEBVRE représentant le cabinet Espaç'urba qui a mené à bien la révision du plan local d'urbanisme de la commune. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet en date du 29 septembre 2014. Une dernière réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu le 27 octobre 2014 au cours de laquelle les élus ont décidé de répondre aux remarques des personnes consultées ou qui ont consigné des observations au registre d'enquête de la façon suivante : il est décidé de maintenir la zone AUf à 7ha90, de maintenir la capacité d'accueil en logements dans le hameau de VACQUERIE, de différer l'urbanisation de la zone Aur située à l'extrémité ouest du bourg sans avoir cependant à procéder à une nouvelle révision du document de planification, d'inscrire les parcelles G274, 273 et 277 en Aur1.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal valide les éléments énoncés ci-dessus à l'unanimité. Le Maire informe qu'en raison des dispositions induites par la loi Alur et de la démarche entamée du PLUi par la Communauté de communes du BERNAVILLOIS, c'est cette instance qui validera la révision du PLU de BERNAVILLE le 25 novembre prochain. Interviendront ensuite le contrôle de légalité exercé par le Préfet qui rendra le document exécutoire et la publication.

Le Maire informe l'assemblée que plusieurs pistes sont annoncées en ce qui concerne le devenir des instructions des autorisations d'urbanisme. L'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois étudie plusieurs scénarii. M. SOMON remercie Mme LEFEBVRE de sa présentation.

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 26 Septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Délibération pour recrutement occasionnel

Le Maire informe qu'en l'absence d'éléments complémentaires qui n'ont pas été apportés, cette décision est reportée à une date ultérieure.

Délibération portant sur le règlement du cimetière

Délibération portant sur la reprise des concessions du cimetière

Le Maire donne la parole à Mme ÉTÉVÉ qui donne lecture du règlement des trois cimetières de la commune. Il sera transmis à tous les conseillers qui pourra proposer leurs amendements à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le nouveau cimetière rue Leclercq est doté de cavurnes, d'un jardin et d'un mur du souvenir destiné à recevoir les gravures des noms et année de naissance et de décès des défunts. L'aspect de ces gravures fera également l'objet d'un article dans le règlement.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'entamer la procédure de reprise des concessions de l'ancien cimetière. La procédure dure trois ans à partir de la rédaction du procès-verbal de constat établi par le Maire. La reprise des concessions ne peut se faire que sous 8 conditions :

- La concession reprise doit avoir plus de 30 ans d'existence et 50 ans pour un soldat mort pour la France. Aucune inhumation ne doit y avoir eu lieu depuis moins de dix ans.
- Le procès-verbal de constat doit être dressé par le Maire ou son délégué.
- Il doit mentionner la description précise de l'état d'abandon de la concession
- Il doit faire l'objet de mesures de publicité suffisante
- L'état d'abandon ne doit pas être interrompu pendant la période des trois ans de procédure
- A l'issue de ce délai un nouveau procès-verbal doit être établi
- Le Conseil municipal se prononce ensuite sur la reprise ou non de la concession
- L'entretien de la concession concernée ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public en exécution d'un don ou d'un testament.

Choix du contrôleur technique et du contrôle extérieur pour l'extension de l'OTEU et la reconstruction de la station d'épuration

Le Maire donne la parole à Mme ÉTÉVÉ qui présente l'analyse des offres reçues établie par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage V2R.

Veritas a émis une proposition financière à 4 913.00€ H.T, SOCOTEC à 8720.00€H.T et QUALICONSULT à 14 415.00€H.T.

Le conseil municipal opte pour la proposition de VERITAS à l'unanimité.

Une seule société a présenté une offre pour le contrôle extérieur, SATER pour 5 872.00€H.T. Celle-ci est retenue à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée qu'une société souhaitant répondre au marché d'aménagement de la station a émis l'hypothèse de pouvoir stocker les boues dans les anciens bassins. Un courrier a été adressé à la police de l'eau pour obtenir leur avis sur cette proposition qui aurait une incidence financière positive sur le projet.

Choix du maître d'œuvre pour l'étude de déconnexion du réseau pluvial et la détermination de solutions hydrauliques douces

Le Maire expose à l'assemblée le rapport analyse qui présente les offres des sociétés EVIA pour 30 000.00€, VERDI pour 28 020.00€, ARTEMIS pour 38 900.00€ et VIALE pour 48 000.00€. Le Maire propose de retenir la société EVIA pour le montant de 30 000.00€ H.T eu égard aux délais de réalisation annoncés par VERDI qui paraissent un peu courts. VERDI n'a pas validé le cahier des charges nécessaires à l'obtention de subventions auprès de l'agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le classement suivant :

1-EVIA 2-VERDI 3-ARTEMIS

Formation d'un comité de pilotage pour l'animation de la halle de marché

Le Maire propose au Conseil municipal une première réunion avec des producteurs, un représentant de la MSA, de la chambre d'agriculture et du conseil général afin de préparer l'animation de la halle de marché le lundi 24 novembre à 19h00. Les élus qui souhaitent s'y associer sont les bienvenus. Parmi les élus s'associent à ce projet les adjoints, M. LOEUILLET, M. POIGNANT et Mme NOWACZYK.

Distribution des colis des aînés

Le Maire propose à chaque élu de prendre en charge une partie de la distribution des colis de fin d'année attribués par le Centre communal d'action sociale.

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal l'ajout de trois délibérations. Il recueille l'unanimité de l'assemblée.

Travaux d'enfouissement des réseaux

Dans le cadre de la réfection complète de la rue Duprez est prévu l'enfouissement des réseaux pour lequel la Fédération d'électricité ne veut donner de devis détaillé qu'à la demande du Conseil municipal. Cette étude sera à la charge de la commune si les travaux ne sont pas réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à solliciter la FDE pour l'obtention de cette étude technique détaillée.

Décision modificative

Le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la réception d'un échéancier d'emprunt qui nous est parvenu après le vote du budget, les crédits prévus au chapitre 16 ne sont pas suffisants pour régler une annuité. Il propose de réaliser un déplacement de crédits du chapitre 23 vers le chapitre 16 pour un montant de 3400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à réaliser cette décision modificative, à l'unanimité.

Représentation de la commune au collège « Bois l'eau »

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une circulaire ministérielle nous impose de délibérer à nouveau pour désigner le représentant de la commune au collège. Le maire propose de renommer Mme RANSON Virginie titulaire et Mme DECAUDIN Virginie suppléante, proposition qui recueille l'assentiment du Conseil municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

SMIRTOM

M. DE SAINT RIQUIER dresse le bilan au Conseil municipal de la dernière assemblée générale du SMIRTOM au cours de laquelle a été dressé le tableau des effectifs. La déchetterie de BERNAVILLE est ouverte. Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la réhabilitation de la déchetterie de DOULLENS. La construction d'une déchetterie à PAS-EN-ARTOIS a été décidée. Le ramassage des déchets verts, après avoir fait l'objet de 3 scénarii, est désormais soumis à une redevance de 35€ par foyer.

SIAEP

M. SOMON rappelle à l'assemblée que la fusion des syndicats d'eau du Bernavillois interviendra au 1^{er} janvier 2015. Au syndicat d'eau de BERNAVILLE des travaux de renforcement du réseau d'eau entre BEAUMETZ et PROUVILLE ont été adoptés par 9 voix pour et 4 contre pour un montant de 470 000.00€. M. SOMON annonce qu'il dépose un recours auprès du Tribunal administratif pour non-respect des règles des marchés publics.

Mme ÉTÉVÉ présente la situation financière de la commune à la date du jour.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 422 463.00€, les recettes à 674 819.00€ pour un excédent cumulé de 426 352.00€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 533 731.00€, les recettes à 1412 762.00€ ce qui conduit à un déficit cumulé de 9 732.00€

Le budget assainissement est excédentaire en investissement de 224 613.00€ et déficitaire en fonctionnement de 1 804.00€.

M. LARGY demande si un diagnostic de la croix du cimetière a été réalisé. **M. SOMON** a contacté **M. LECAT**, ainsi que pour la réfection de la porte de l'église de **VACQUERIE**. Il informe par ailleurs que **M. LIVERNEAUX** est volontaire pour participer à la réfection des tombes.

M. SOMON communique au Conseil municipal l'avancée des procédures auprès de **M. IGILKRIM**. La procédure de mise en demeure est arrivée à son terme et des devis aux entreprises d'espaces verts seront sollicités.

Quant au stationnement abusif des véhicules de **M. DAUSSY**, la procédure amiable est arrivée à son terme, il recevra donc dans la semaine une mise en demeure qui aboutira à une consignation s'il n'en respecte pas les termes.

M. LARGY sollicite l'enlèvement du banc rue **René DELCOURT** pour le réinstaller sur le chemin vert ainsi que l'installation d'un second au cimetière. **M. SOMON** informe que ces aménagements sont programmés pour cet hiver.

Mme LECLERCQ communique la somme récoltée dans le cadre de l'opération des « papillons blancs ». 1557.17€ pour **BERNAVILLE** et 4494.90€ net sur le canton.

M. SOMON remercie **Mme LECLERCQ** et lui demande de transmettre ses félicitations à **Mme DUFOUR**.

M. HEMON informe l'assemblée que la prochaine collecte de la Croix rouge aura lieu les 29 et 30 novembre. Le Noël de la banque alimentaire est fixé au 22 décembre. Le mois dernier 4847kg de marchandises ont été distribués.

M. HEMON fait part de coups de fusils retentis dans la rue **DUPREZ**. **M. SOMON** demande à ce que les riverains appellent la gendarmerie en pareils cas. **M. HEMON** signale que le sac poubelle est toujours devant le bâtiment de la Poste. **M. SOMON** enverra une photo à la Directrice de la poste de **DOULLENS**, un courrier lui ayant déjà été adressé suite à la dernière réunion.

M. LOEUILLET demande à ce que soient créés des passages piétons rue de **CANAPLES**, face au tour de ville et à Carrefour Contact ainsi qu'à l'angle de la rue **Martin** et de la Route Nationale. **M. SOMON** précise que la demande sera honorée au printemps dans le cadre du programme du plan de stationnement. **M. SOMON** soumet l'idée également de créer des chicanes aux entrées de ville, rue du **MEILLARD**, route de **DOMART** et rue d'**AMIENS**. Le conseil municipal acquiesce à cette proposition.

M. PATTE propose de changer la formule de cadeaux faits aux enfants nés dans l'année pour Noël. Il s'agirait d'un partenariat entre la commune et le Crédit agricole qui prendrait la forme d'un chèque cadeau. **M. SOMON** et le conseil municipal dans son ensemble préfèrent conserver la formule initiale.

M. DE SAINT RIQUIER transmet à l'assemblée les félicitations du jury des villes et villages fleuris pour le fleurissement et l'entretien de la commune.

M. SOMON fait part de la sollicitation de **M. CHOPART Claude** d'échanger un container à ordures ménagères contre le bac de tri sélectif qui est utilisé au terrain de jeu.

Mme PAULINO demande si elle doit poursuivre les investigations pour trouver une solution qui atténuerait le bruit à l'aire de jeu. **M. SOMON** répond par l'affirmative.

Mme ÉTÉVÉ informe que le repas de Noël des employés communaux aura lieu le 19 décembre aux Arcades. Une invitation parviendra aux conseillers dans les prochains jours.

M. LARGY évoque l'organisation de la rédaction du bulletin communal qui doit être réalisé pour le 10 janvier 2015.

Clôture de la séance à 0h30

La Secrétaire de séance,

Elisabeth ÉTÉVÉ



Le Président de séance,

Laurent SOMON

